



Rapport d'orientations budgétaires 2026

Conseil municipal du 16 avril 2026

UN CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL DIFFICILE ET INCERTAIN

Des indicateurs économiques qui restent défavorables

- ▶ Une faible croissance du PIB : prévision à 1%
- ▶ Un net ralentissement de l'inflation : prévision à 1,3%
- ▶ Une baisse des taux d'intérêt : taux Euribor autour de 2%, taux fixe 15 ans BCE autour de 3%; **MAIS** la situation économique de la France place les taux des Obligations du Trésor autour de 3,7%, largement au dessus de l'Allemagne (3%) et proches de ceux de l'Italie et de la Grèce (autour de 3,8%)
- ▶ Un début d'amélioration du déficit public : 5% du PIB, contre 5,4% en 2025
- ▶ Une dette publique toujours très élevée au sein de la Zone Euro : près de 3500 milliards d'€, autour de 118% du PIB en 2026, contre 88% pour la Zone € et 62% pour l'Allemagne

Ces indicateurs économiques défavorables ont conduit le Gouvernement à faire contribuer davantage les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics

LES CONTRAINTES NATIONALES POUR LE BUDGET 2026 DE GRABELS

Contraintes de la Loi de finances 2026 impactant le budget de Grabels

► La poursuite de la hausse des Cotisations Employeurs de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : hausse de 3 points de taux par an de 2025 à 2028;

► Une faible majoration forfaitaire des bases d'imposition : elle reflète l'inflation de 2025. Elle s'établit à 0,8%.

Les bases d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et surtout du Foncier Bâti Habitation et Industrie seront faiblement revalorisées.

► Une stabilité de l'enveloppe nationale de la principale subvention de l'Etat , la DGF. Mais au sein de cette enveloppe, les composantes solidarité augmentent et de ce fait et par ajustement, la composante principale, la dotation forfaitaire diminue.

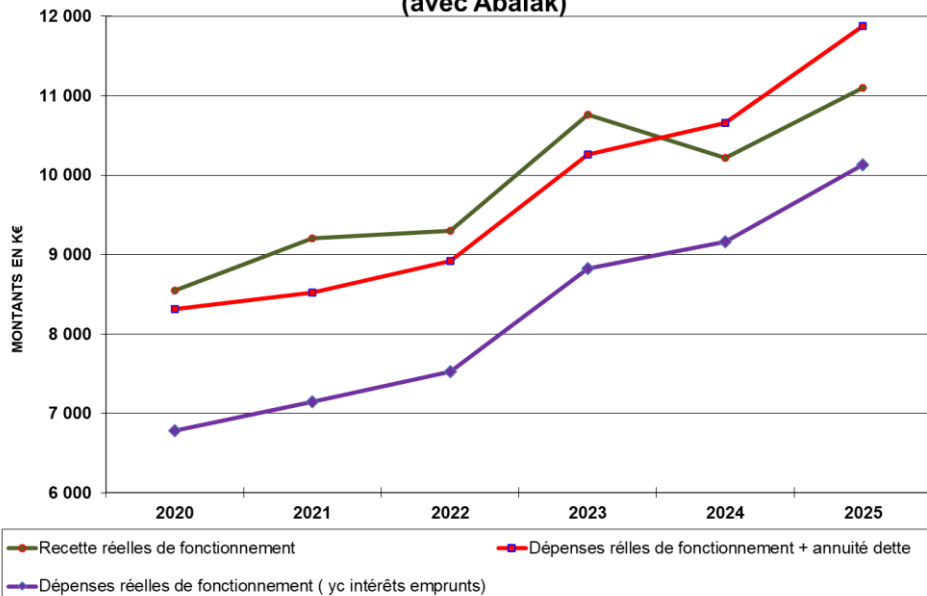
► La diminution d'une compensation pour réduction de 50% des locaux industriels : la loi de finances prévoit un abattement de 20% de cette compensation.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE GRABELS

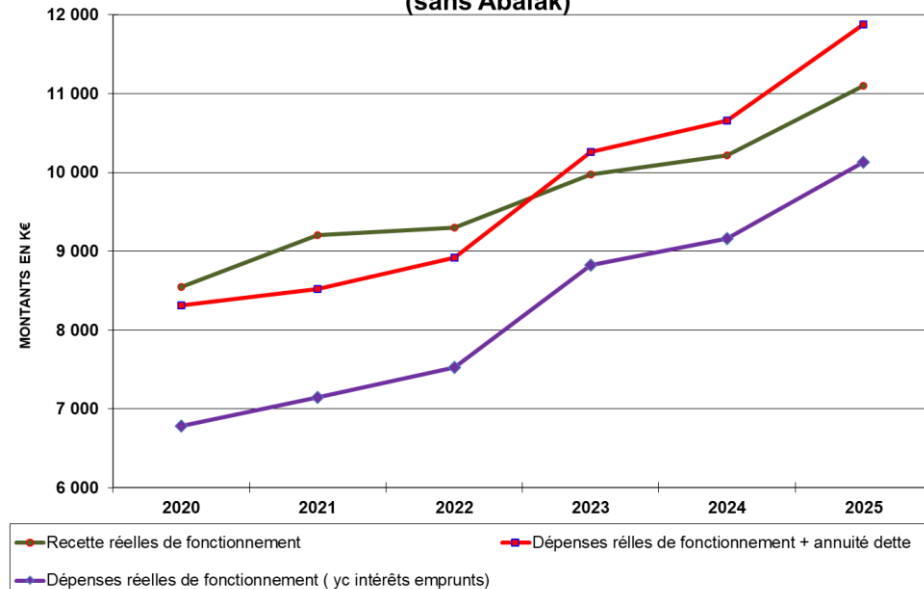
Une situation financière profondément dégradée

- ▶ La situation financière de la commune a été analysée dans un audit commandé par l'équipe majoritaire sortante et présenté au maire sortant et à son adjoint aux finances le 16 février dernier.
- ▶ L'analyse financière indique que *« la forte augmentation des dépenses en 2023 [...] due à la hausse des charges de personnel [+740 K€, soit +15,2%] [...] laisse apparaître un effet ciseaux. Cet effet ciseaux est atténué en 2023 par la perception de la subvention exceptionnelle pour le projet à Abalak »*

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement (avec Abalak)



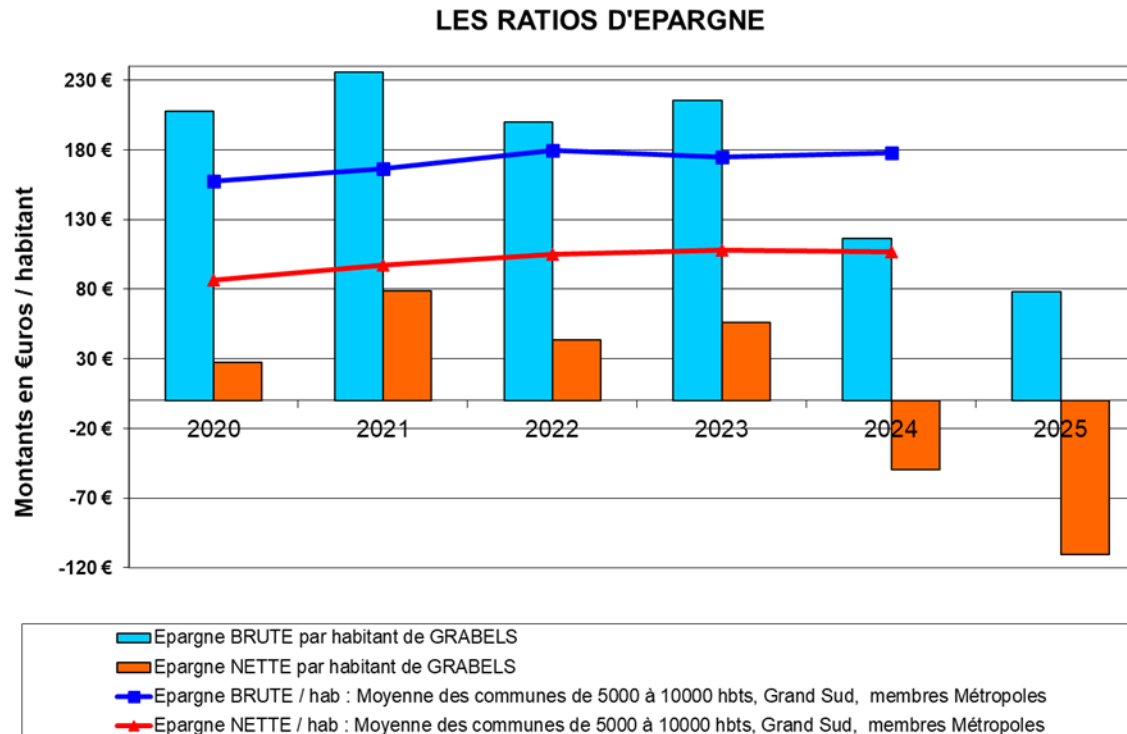
Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement (sans Abalak)



Une situation financière profondément dégradée

► L'étude précise que « *la forte augmentation des dépenses de fonctionnement en 2024 et 2025 a lourdement fait chuter la capacité d'autofinancement. [Cette chute] cumulée à l'augmentation du service de la dette en 2025 amène la commune à présenter une épargne nette négative* » (Epargne nette = recettes courantes – dépenses courantes – remboursement annuel de la dette)

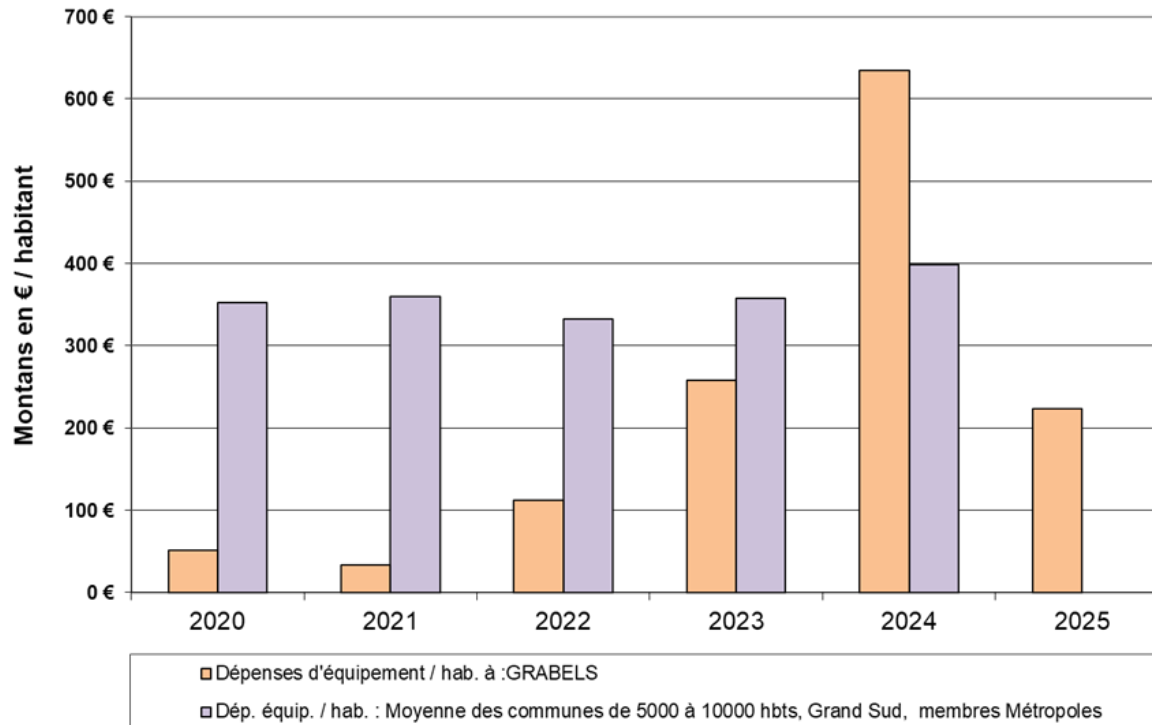
► Depuis 2024 les recettes courantes de fonctionnement de la commune sont inférieures aux dépenses courantes complétées du remboursement des échéances annuelles d'emprunt. Le déficit d'épargne s'accroît, chiffré à 411K€ en 2024 et à 1,014 M€ en 2025



Un investissement « modéré », un endettement élevé, une solvabilité financière compromise

- ▶ De 2020 à 2025, l'investissement de la commune a été « modéré » : 12,7 M€, soit 219 € par habitant et par an (moyenne régionale 348 € par habitant et par an).
- ▶ L'investissement est devenu conséquent à partir de 2023 avec un pic important en 2024 : il a été essentiellement constitué par l'aménagement de la Place Pablo Néruda, la réfection de la pelouse synthétique du Stade Serge Oltra et surtout la réhabilitation de l'école Joseph Delteil en 2024, et en 2025 par les premiers paiements du Théâtre de poche-Espace culturel des Granges

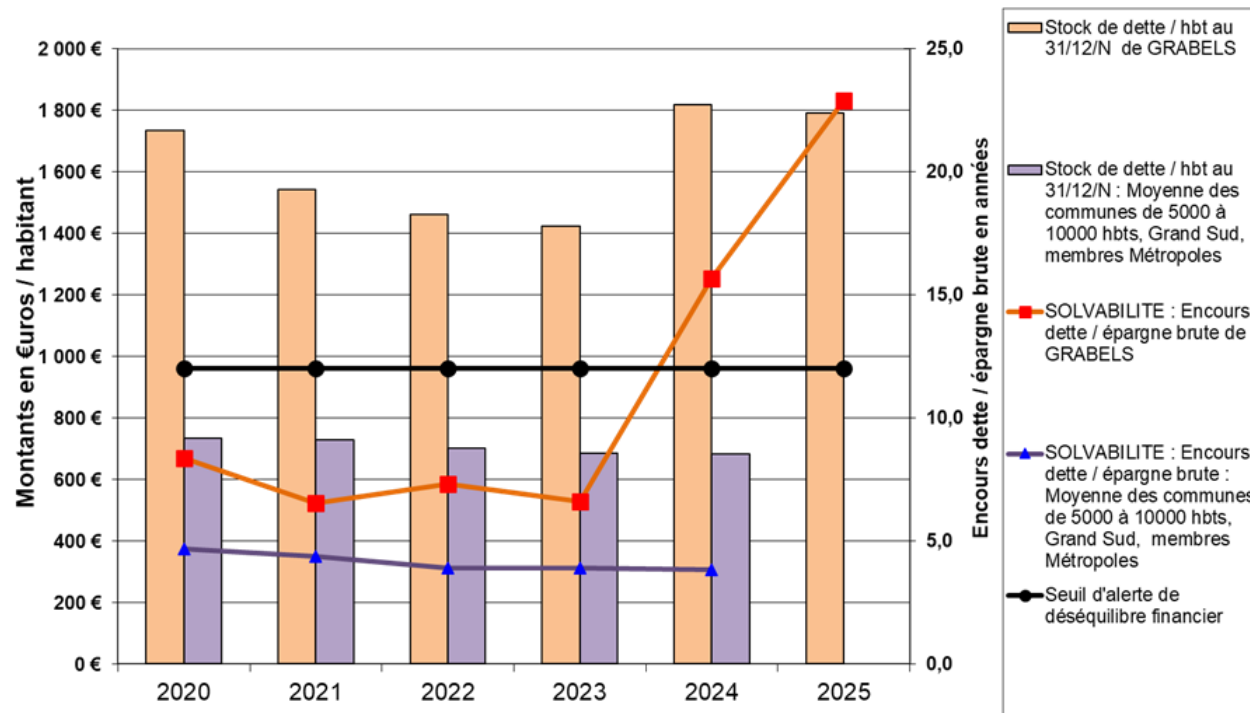
DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT



Un investissement « modéré », un endettement élevé, une solvabilité financière compromise

- ▶ Sur la période la commune ne s'est pas désendettée, avec un stock de dette au 31/12/2025 très élevé, avoisinant 1800 € / habitant, alors que la dette moyenne des communes dans la même situation que Grabels atteignait 683 € / habitant.
- ▶ La solvabilité financière pour une collectivité locale est mesurée par le rapport entre l'épargne brute annuelle et le stock de dette au 31/12: le seuil d'alerte est de 12 ans
- ▶ Pour Grabels l'indicateur, mesuré par le cabinet conseil, atteint à 22,7 ans fin 2025, soit très au-dessus du seuil d'alerte de 12 ans.

DETTE ET SOLVABILITE FINANCIERE



LES CONTRAINTES ET HYPOTHESES DU BUDGET 2026

Des dépenses nouvelles obligatoires liées aux décisions de l'équipe municipale sortante

► **La non-réalisation de l'opération constructions d'infrastructures d'eau potable à Abalak au Niger** : elle contraint la commune à rembourser aux financeurs (Agence Française de Développement -AFD) les subventions perçues en 2023, qui n'ont pas été mises en réserves dans l'attente des travaux d'adduction d'eau

Le remboursement de la subvention AFD (622 K€) sera effectué par tiers sur chacune des 3 années suivantes (2026 à 2028) pour un montant annuel de 207 K€.

► **Le contentieux Fondeville** : la commune a refusé de régler la dernière facture de 374 K€ émise en décembre 2020 par l'entreprise Fondeville, au titre du solde du marché de gros œuvre de l'école Pierre Soulages, alors même qu'elle avait accepté initialement le décompte définitif des travaux fourni par l'entreprise.

Le contentieux qui en a résulté aboutit à une condamnation de la commune à régler cette somme assortie d'une pénalité financière calculé sur le taux d'intérêt de la BCE majoré de 8 points, ces intérêts étant capitalisés chaque année pour le calcul annuel de la pénalité.

Au total la pénalité atteint 206 K€ (en partie remboursée en 2025) . A cette pénalité va s'ajouter le paiement de la facture (380 K€) imputée en section d'investissement en 2026 et 2027

Synthèse des dépenses de fonctionnement initiales avant arbitrage politique par la nouvelle majorité municipale

- ▶ Charges générales à 1,855 M€ (soit une progression de 4,2%, à périmètre d'équipements identiques et sans modification des modes de gestion des services) ;
- ▶ Charges de personnel à 6,842 M€ (en progression de 6,9% par rapport au réalisé 2025) : cette hypothèse intègre le remplacement des agents en retraite en 2026 et la poursuite des contrats de CDD des animateurs à temps partiels pour le service périscolaire.

L'hypothèse intègre également l'obligation d'assurer le traitement de l'ancien directeur de cabinet du maire sortant, qui n'était pas contractuel mais fonctionnaire territorial.

- ▶ Autres charges de gestion courante à 989 K€ , intégrant notamment les remboursements de l'opération Abalak et le contentieux Fondeville, et une progression de la subvention CCAS de 13%, portée de 310 K€ à 350 K€.
- ▶ Atténuations de produits (attribution de compensation versée à la Métropole et pénalité logements sociaux) évaluées à 461 K€.

Avec les intérêts des emprunts les dépenses réelles de fonctionnement totales initiales atteignaient 10,6 M€

Synthèse des recettes de fonctionnement initiales avant arbitrage politique par la nouvelle majorité municipale

- **Fiscalité locale** : avec les bases d'imposition notifiées, la recette fiscale 3 taxes atteint 6,4 M€ à taux constants (dont 6,3 M€ pour la taxe foncière)

BASES NETTES D'IMPOSITION

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bases TH	434 133	394 754	921 529	443 530	349 811	242 800
Bases FB	10 268 286	10 827 677	11 623 545	12 234 901	12 590 906	12 831 000
Bases FNB	68 566	67 541	73 628	66 117	65 718	69 900

TAUX D'IMPOSITION

Grabels

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation annuelle des taux				0,00%	0,00%	0,00%

Taux TH	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%	20,66%
Taux FB	48,97%	48,97%	48,97%	48,97%	48,97%	48,97%
Taux FNB	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%

Synthèse des recettes de fonctionnement initiales avant arbitrage politique par la nouvelle majorité municipale

► Les compensations fiscales baissent, ainsi que la DGF

BASES DE FONCIER BATI

Grabels

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bases FB étab.industriels	688 181	736 994	805 889	834 956	848 838	787 215
<i>Evolution physique</i>		3,6%	2,1%	-0,3%	0,0%	-8,0%

Compensations fiscales

Grabels

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Comp. FB Locaux industriels BRUTE	168 501	180 453	197 322	204 439	207 838	192 750
Taux de réfaction						0,807
Minoration brute						-37 201
Comp. FB Locaux industriels NETTE	168 501	180 453	197 322	204 439	207 838	155 549
Comp TH	3 851	3 851	3 851	3 851	3 851	3 851
Autres comp TF	15 683	26 322	27 491	28 939	59 046	49 871
TOTAL COMPENSATIONS FISCALES	188 035	210 626	228 664	237 229	270 735	209 271

Grabels

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DGF forfaitaire	401 064	400 864	409 089	413 142	401 490	345 299
DSU	0	0	0	0	0	0
DSR Bourg Centre	0	0	0	0	0	0
DSR Péréquation	108 727	112 239	131 261	150 205	162 233	174 830
DSR Cible	0	0	0	0	0	0
DNP part principale	24 958	29 950	35 940	43 127	51 753	62 103
DNP majoration	0	0	0	0	0	0
TOTAL DGF	534 749	543 053	576 290	606 474	615 476	582 232

Synthèse des recettes de fonctionnement initiales avant arbitrage politique par la nouvelle majorité municipale

La commune perçoit d'autres recettes de fonctionnement :

- ▶ le produit des services (art.70) comprenant les recettes de la restauration scolaire (317 K€ en 2025), de la crèche (166 K€), du centre de loisirs / espace jeunes (151 K€) ;
- ▶ les autres recettes fiscales : taxe sur les pylônes électriques (45 K€ en 2025) et surtout droits de mutation, aux montants très irréguliers (367 K€ en 2025) ;
- ▶ les autres dotations du chapitre 74, essentiellement les recettes de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), de l'ordre de 900 K€,
 - ▶ les autres produits de gestion (art.75), soit les revenus des locations (y compris la DSP Altissimo) et les subventions Etat issue de la tarification sociale des cantines : ces recettes vont baisser en 2026 par rapport à 2025, année au cours de laquelle la commune avait perçu 5 quadrimestres de subventions.
- ▶ l'atténuation des charges (ch.013), soit les remboursements de charges de personnel en maladie invalidité (202 K€ en 2025).

Les recettes réelles totales de fonctionnement résultant de ces hypothèses atteindraient 10,85 M€ (+45 K€ par rapport à 2025)

Synthèse des dépenses et recettes d'investissement initiales avant arbitrage politique par la nouvelle majorité municipale

Les dépenses OBLIGATOIRES d'investissement 2026 sont constituées des montants suivants :

- ▶ Le remboursement du capital de la dette (1,621 M€) ;
- ▶ L'attribution de compensation Investissement voirie versée à la Métropole (500 K€)
- ▶ L'arriéré de facture de l'école Pierre Soulages (contentieux Fondeville) étalé sur 2 ans : 200 K€ en 2026 et le solde, soit 173 K€, en 2027

- ▶ Les « coups partis » : l'espace culturel des Granges, le montant des restes à réaliser 2025, les montants déjà engagés et/ou payés depuis le 1er janvier 2026

DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors dette et AC investissement)

	2026	2026	2027
	RàR		
Contentieux Fondeville		200 000	173 697
Espace Granges		1 100 000	0
Restes à réaliser	180 440		
Engagé/ mandaté		132 258	
Divers		80 000	80 000
TOTAL PPI chiffré	180 440	1 812 258	553 697
Eligibilité FCTVA	180 440	1 812 258	553 697

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET PRODUIT DES CESSIONS

	2026	2026	2027
	RàR		
Contentieux Fondeville			
Espace Granges		200 000	0
Divers			
Subvention FAFA		20 000	
Joseph Delteil solde CAF + Ag Eau		25 000	
Cession		16 673	
TOTAL PPI chiffré	0	261 673	0

LES HYPOTHESES DU BUDGET 2026

Hypothèse 1 : Hypothèses initiales de dépenses + recettes à taux constants et investissements résultant des décisions de l'équipe sortante

- ▶ L'épargne brute chute à 270 K€, le déficit d'épargne nette devient abyssal (-1,35 M€), l'emprunt avoisine 3 M€ et finance une partie du remboursement de la dette actuelle (situation formellement interdite par les textes).

Le ratio de désendettement mesurant la solvabilité financière s'envole à 66 ans (alors que le seuil d'alerte qu'il faut éviter de dépasser s'établit à 12 ans).

TABLEAU DE BORD D'EQUILIBRE FINANCIER ET FISCAL

<i>Grabels</i>	<i>Simulation n°1</i>					
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation Taux 3 taxes			0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Remboursement capital dette	1 369 191	1 392 372	1 431 709	1 503 073	1 744 272	1 621 023
EPARGNE BRUTE	2 052 231	1 780 712	1 934 286	1 053 283	716 546	270 666
Epargne nette	683 040	388 340	502 577	-449 790	-1 027 726	-1 350 357
Résultat global de cloture (F+I)	95 637	136 790	-199 547	-640 491	-136 868	0
<i>Variation du résultat global de cloture</i>		41 154	-336 337	-440 944	503 622	136 868
EMPRUNTS	0	999 000	1 204 500	5 202 533	1 600 000	2 999 808

RATIOS D'ENDETTEMENT

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours DETTE au 31 décembre	13 411 138	13 009 136	12 781 928	16 481 388	16 337 116	17 715 901
Annuité	1 745 903	1 726 362	1 787 767	1 928 486	2 236 125	2 082 232
Annuité / Recettes fonctionnemnt	19,0%	18,6%	16,6%	18,9%	20,7%	19,2%
Encours/ Epargne (en années)	6,5	7,3	6,6	15,6	22,8	65,5

Un budget voté reprenant ces hypothèses serait rejeté par le contrôle de légalité et la commune serait sous tutelle de la Chambre Régionale des Comptes.

Hypothèse 2 : Hypothèses initiales de dépenses + épargne nette nulle + investissements résultant des décisions de l'équipe sortante

► Pour obtenir une épargne nette nulle (= les recettes courantes financent uniquement mais intégralement le remboursement annuel du capital de la dette), l'ajustement s'effectue sur le produit des impôts locaux et donc sur la variation des taux d'imposition des taxes foncières et de la TH sur les résidences secondaires.

► La hausse minimale des taux d'imposition 3 taxes doit être de 21%, portant le taux de Foncier Bâti à 59,25%

TABLEAU DE BORD D'EQUILIBRE FINANCIER ET FISCAL

Grabels	Simulation n°2					
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation <u>Taux</u> 3 taxes			0,000%	0,000%	0,000%	21,000%
Remboursement capital dette	1 369 191	1 392 372	1 431 709	1 503 073	1 744 272	1 621 023
EPARGNE BRUTE	2 052 231	1 780 712	1 934 286	1 053 283	716 546	1 620 841
Epargne nette	683 040	388 340	502 577	-449 790	-1 027 726	-182
Résultat global de cloture (F+I)	95 637	136 790	-199 547	-640 491	-136 868	0
<i>Variation du résultat global de cloture</i>		41 154	-336 337	-440 944	503 622	136 868
EMPRUNTS	0	999 000	1 204 500	5 202 533	1 600 000	1 649 633

RATIOS D'ENDETTEMENT

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours DETTE au 31 décembre	13 411 138	13 009 136	12 781 928	16 481 388	16 337 116	16 365 726
Annuité	1 745 903	1 726 362	1 787 767	1 928 486	2 236 125	2 082 232
Annuité / Recettes fonctionnemnt	19,0%	18,6%	16,6%	18,9%	20,7%	17,1%
Encours/ Epargne (en années)	6,5	7,3	6,6	15,6	22,8	10,1

Cette hypothèse, satisfaisante sur le plan des équilibres financiers, est cependant à rejeter compte tenu de l'impact de la hausse du taux communal de Foncier Bâti sur les contribuables propriétaires de la commune

Hypothèse 3 : scénario médian

- ▶ **Action sur les dépenses de fonctionnement.** Objectif : réduire de 300 K€ environ les dépenses par rapport aux dépenses initiales. Moyens : non remplacement des agents partant à la retraite, réduction des charges générales, baisse des indemnités des élus et de certaines subventions.

- ▶ **Action sur les recettes de fonctionnement** : en dehors de la fiscalité, la marge de manœuvre est faible : l'impact sur les politiques tarifaires n'interviendrait que marginalement en 2026. **Seul le levier fiscal permettrait d'accroître les recettes de fonctionnement**

- ▶ **Action sur les dépenses d'investissement** : décalage dans les travaux. La dépense la plus importante qui peut être décalée : la construction de l'espace culturel des Granges ; ce décalage permettrait de financer des besoins immédiats pour les services (informatique, services techniques);

- ▶ **Limitation des emprunts 2026 à 1,4 M€ pour initier le désendettement**

Le débat d'orientations budgétaires doit porter sur ces hypothèses de ce scénario médian, afin de conduire à l'élaboration du budget 2026, voté le 30 avril, en ayant pour objectifs :

- **Une situation financière qui ne soit pas excessivement dégradée**
- **Une variation des taux qui soit inférieure à la hausse des taux de 21% prévue dans la simulation n°2**